

Séance ordinaire
11 septembre 2018

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **11 septembre 2018 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2018-09/210

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Demande d'appui - UPA de la Montérégie
 - 4.2. Demande d'aide financière - La Marg'Elle
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Adoption du Règlement 2018-267-1 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel
 - 5.2. Remerciements aux bénévoles et aux commanditaires - Festival de Saint-Michel
 - 5.3. Adhésion annuelle - Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois d'août 2018
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Autorisation de paiement - Travaux d'accotement 2018 et démantèlement de barrages de castors
 - 8.2. Dépôt du projet de Règlement 2018-197-16 modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel
 - 8.3. Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 3 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2018
 - 8.4. Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017
 - 8.5. Acceptation finale des travaux - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Modification de la résolution 2018-08/201 - Prolongement de l'échéance
 - 9.3. Avis de motion (2018-185-41) - Modification du Règlement de zonage

- 9.4. Adoption du projet de règlement numéro 2018-185-41 modifiant le Règlement sur le zonage
- 9.5. Demande de permis en vertu du PIIA - 1663, rue De Genève (Remise à jardin)
- 9.6. Demande de permis en vertu du PIIA - 859, rue De Lausanne (Piscine creusée et remise à jardin)
- 9.7. Demande de permis de construction en vertu du PIIA - 1511, rue Principale (Logement bi-génération)
- 9.8. Demande de permis de rénovation en vertu du PIIA - 1695, rue Principale (Rénovation)
- 9.9. Demande de permis de lotissement - 2050, rue Principale (Dérogation mineure)
- 9.10. Demande de permis en vertu du PIIA - 867, rue De Lausanne (Piscine creusée)
- 9.11. Adoption du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2018
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapport d'activités du service, Comité loisirs, Comité du Festival
 - 10.2. Mandat en architecture - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque
 - 10.3. Mandat en structure - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque
 - 10.4. Mandat en mécanique du bâtiment - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Les Journées de la Culture - 29 septembre - Parc des Flamants
 - 11.2. Élections partielles 2018 - District numéro 5
 - 11.2.1. Dépôt de l'avis d'élection
 - 11.2.2. Mise en candidature du 21 septembre au 5 octobre 2018
 - 11.3. Dossier du 4 hectares - Modification de l'avis préliminaire de la CPTAQ favorable
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-09/211

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2018-09/212

Demande d'appui - UPA de la Montérégie

ATTENDU que la Fédération de l'UPA désire déposer une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie dans le but de sensibiliser les producteurs agricoles de la Montérégie à l'importance de respecter la bande riveraine afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'ensemble des cours d'eau de la Montérégie et demande l'appui de la municipalité de Saint-Michel.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la demande de la Fédération de l'UPA et accepte de collaborer avec celle-ci dans leur démarche.

ADOPTÉE

2018-09/213

Demande d'aide financière - La Marg'Elle

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel remette un don de 100.00 \$ à l'organisme La Marg'Elle qui a pour mission de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes. Ce don aidera à refaire la toiture au centre.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2018-09/214

Adoption du Règlement 2018-267-1 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*, entrée en vigueur le 19 avril 2018, impose aux municipalités de modifier leur Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s, et ce, au plus tard le 19 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2018, un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT que les employés municipaux ont été consultés tel que prévu à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la loi qui régit la Municipalité et prévu à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro 2018-267-1 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la municipalité de Saint-Michel, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Remerciements aux bénévoles et aux commanditaires - Festival de Saint-Michel

QUE ce conseil remercie sincèrement tous les bénévoles qui se sont impliqués ainsi que les nombreux commanditaires pour la réussite du Festival de Saint-Michel, tenu les 24 et 25 août dernier.

2018-09/215

Adhésion annuelle - Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon au montant de 330\$ (taxes exclues) valide jusqu'au 31 août 2019.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-09/216

Adoption des comptes du mois d'août 2018

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'août 2018 telles que déposées au montant de 271 248,23 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 59 086,54 \$;
Salaires payés nets: 129 383,29 \$;
Comptes à payer: 82 778,40 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2018-09/217

Autorisation de paiement - Travaux d'accotement 2018 et démantèlement de barrages de castors

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture d'Excavation St-Patrice Ltée au montant de 16 222,50 \$ (taxes exclues) pour les travaux d'accotement effectués sur la rue Principale en 2018 et le démantèlement de barrages de castors;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Dépôt du projet de Règlement 2018-197-16 modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel

QUE monsieur Marcel ROY, conseiller, dépose le projet de Règlement numéro 2018-197-16 modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel afin d'y ajouter des dos d'âne.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition des citoyens.

2018-09/218

Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 3 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2018

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc. et du directeur des services techniques, autorise le paiement du décompte progressif numéro 3 à CBC 2010 inc. pour un montant ne dépassant pas 291 987,20 \$ (taxes exclues) relativement à la construction de l'égout pluvial et les travaux de réfection de chaussée effectués en 2017 sur les rues suivantes:

- rue Grégoire;
- rue Chanteclair;
- rue Montclair;
- rue Boisclair;
- rue Luc;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2018-283 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-09/219

Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc. et du directeur des services techniques, autorise le paiement du décompte progressif numéro 4 à CBC 2010 inc. pour un montant de 158 501,05 \$ (taxes exclues) relativement à la construction de l'égout pluvial et les travaux de réfection de chaussée effectués en 2017 sur les rues suivantes:

- rue Réjean;
- rue Stéphane;
- rue Sylvain;
- rue Rolland;
- rue Daigneault;
- rue Trudeau;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-273 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier (compte budgétaire: 23-000-32-001 - retenue en 2017).

ADOPTÉE

2018-09/220

Acceptation finale des travaux - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Romain TRUDEAU, directeur des services techniques, à signer le certificat de réception finale des travaux effectués en 2017.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'août 2018.

2018-09/221

Modification de la résolution 2018-08/201 - Prolongement de l'échéance

ATTENDU que le 14 août 2018, le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 2018-08/201 stipulant que le propriétaire du lot 3 992 936 Cadastre du Québec devait remettre à la Municipalité une entente signée au plus tard le 24 août 2018 afin de régulariser le bâtiment construit dans la zone de protection d'un cours d'eau;

ATTENDU que le propriétaire du lot 3 992 936 Cadastre du Québec refuse de signer l'entente mais s'engage à faire les demandes de permis requis.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la demande du propriétaire du lot 3 992 936 Cadastre du Québec et lui accorde un délai final jusqu'au 30 novembre 2018 pour déposer ses demandes de permis.

À défaut, la Municipalité entreprendra les procédures prévues à la réglementation.

ADOPTÉE

Avis de motion (2018-185-41) - Modification du Règlement de zonage

Madame Catherine LEFEBVRE, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-185-41 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les bâtiments en forme sphérique ou cylindrique pour le groupe d'usage *services publics* dans la zone P-5.

2018-09/222

Adoption du projet de règlement numéro 2018-185-41 modifiant le Règlement sur le zonage

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite ajouter un groupe d'usages pouvant accueillir un bâtiment en forme sphérique ou cylindrique sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 2018-185-41 modifiant le règlement sur le zonage, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-09/223

Demande de permis en vertu du PIIA - 1663, rue De Genève (Bâtiment de service)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2018-08-0027) pour l'émission d'un permis (#2018-08-0181) pour construire un bâtiment de service pour la piscine creusée au 1663, rue De Genève (lot 4 911 826 Cadastre du Québec) dans la zone R-18;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2018-08-0027) et autorise l'émission du permis (#2018-08-0181) pour construire un bâtiment de service au 1663, rue De Genève (lot 4 911 826 Cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2018-09/224

Demande de permis en vertu du PIIA - 859, rue De Lausanne (Piscine creusée et remise à jardin)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2018-08-0028) pour l'émission d'un permis (#2018-08-0182) pour construire une piscine creusée, un bâtiment de service et aménager le site au 859, rue De Lausanne (lot 5 377 865 Cadastre du Québec) dans la zone R-19;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2018-08-0028) et autorise l'émission du permis (#2018-08-0182) pour construire une piscine creusée, un bâtiment

de service et aménager le site au 859, rue De Lausanne (lot 5 377 865 Cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2018-09/225

Demande de permis de construction en vertu du PIIA - 1511, rue Principale (Logement bi-génération)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2018-08-0029) pour l'émission d'un permis d'une nouvelle construction (#2018-08-0185) qui sera érigée au 1511, rue Principale (lot 3 992 064 Cadastre du Québec), dans la zone RID-5 (îlot déstructuré);

ATTENDU que la demande vise la construction d'une habitation unifamiliale avec un logement intergénération à l'intérieur;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2018-08-0029) et autorise l'émission du permis (#2018-08-0183) pour construire une nouvelle habitation unifamiliale avec un logement bigénération à l'intérieur sur le lot 3 992 064 Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2018-09/226

Demande de permis de rénovation en vertu du PIIA - 1695, rue Principale (Rénovation)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2018-08-0026) pour modifier un permis de rénovation extérieure (#2018-08-0177) au 1695, rue Principale (lot 3 991 777 Cadastre du Québec) dans la zone CR-5;

ATTENDU que la demande de modification vise à ajouter un avant-toit sur l'entrée latérale droite d'une dimension de 10' X 10', en tôle de couleur aluminium blanc, à un versant.

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de ne pas autoriser la demande puisqu'elle ne respecte pas le quatrième critère du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190, soit la forme du toit et sa pente n'épousent pas celles d'un des bâtiments principaux existants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil maintient la décision du Comité consultatif d'urbanisme et n'autorise pas l'émission du permis de rénovation extérieure (# 2018-08-0177).

Que ce conseil recommande au propriétaire du 1695, rue Principale à soumettre un nouveau plan de la pente du toit afin de conserver la pente actuelle de la véranda attachée à la résidence qui se trouve à l'arrière du bâtiment principal.

ADOPTÉE

2018-09/227

Demande de permis de lotissement - 2050, rue Principale (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2018-08-0025) pour l'obtention d'un permis de lotissement (#2018-08-0007) relativement au lot 3 992 960 Cadastre du Québec (zone A-4);

ATTENDU que la demande de lotissement vise de subdiviser le lot 3 992 960 afin de créer le lot 6 268 073 qui sera d'un frontage de 10 mètres alors qu'en vertu du règlement de lotissement numéro 186, la largeur minimale devrait être de 45 mètres.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2018-08-0025) et autorise l'émission du permis de lotissement (#2018-08-0007) relativement au lot 3 992 960 Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2018-09/228

Demande de permis en vertu du PIIA - 867, rue De Lausanne (Piscine creusée)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2018-0030) pour l'émission d'un permis (#2018-08-0186) pour installer une piscine creusée et une clôture au 867, rue De Lausanne (lot 5 377 861 Cadastre du Québec) dans la zone R-19;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2018-08-0030) et autorise l'émission du permis (#2018-08-0186) pour l'installation d'une piscine creusée et d'une clôture au 867, rue De Lausanne (lot 5 377 861 Cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2018-09/229

Adoption du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2018

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service, Comité loisirs, Comité du Festival

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'août 2018, du procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs tenue le 28 août 2018 et du procès-verbal de la réunion du Comité du festival tenue le 13 août 2018.

2018-09/230

Mandat en architecture - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels d'architecture de MDTP, atelier d'architecture inc., datée du 28 août 2018, pour modifier les plans et devis pour le projet de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale Claire-Lazure au montant de 21 500\$ (taxes exclues) et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des services techniques à signer tout document pertinent en lien avec la présente résolution.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-274 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-09/231

Mandat en structure - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de Service de consultation de Valleyfield inc., datée du 29 août 2018, dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale Claire-Lazure, aux taux horaires suivants:

- 135\$ / heure (taxes exclues) pour un ingénieur sénior;
- 125 \$ / heure (taxes exclues) pour un ingénieur;
- 70\$ / heure (taxes exclues) pour un technicien en dessin;
- 40\$ / heure (taxes exclues) pour du secrétariat;
- 25\$ / heure (taxes exclues) pour un tracé ordinateur;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des services techniques à signer tout document pertinent en lien avec la présente résolution.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-274 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-09/232

Mandat en mécanique du bâtiment - Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels pour une assistance technique en mécanique du bâtiment de Tétra Tech QI inc., datée du 10 septembre 2018, dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale Claire-Lazure, aux taux horaires suivants:

- 150\$ / heure (taxes exclues) pour un ingénieur sénior;
- 100\$ / heure (taxes exclues) pour un technicien sénior;
- 110\$ / heure (taxes exclues) pour un ingénieur intermédiaire;
- 75\$ / heure (taxes exclues) pour un ingénieur junior;
- 60\$ / heure (taxes exclues) pour un dessinateur;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des services techniques à signer tout document pertinent en lien avec la présente résolution.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-274 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Les Journées de la Culture - 29 septembre - Parc des Flamants
- Élections partielles 2018 - District numéro 5
 - Dépôt de l'avis d'élection
 - Mise en candidature du 21 septembre au 5 octobre 2018
- Dossier du 4 hectares - Modification de l'avis préliminaire de la CPTAQ favorable

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2018-09/233

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h03, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin

Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince

Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier